



# COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

## séance du 16 janvier 2014

L'an deux mille quatorze, le seize janvier à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de BAGES, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses délibérations, en session ordinaire, sous la Présidence de Monsieur Serge SOUBIELLE, Maire.

Etaient présents : Monsieur Serge SOUBIELLE, Maire,  
Mesdames et Messieurs Maria CABRERA, Marie-Hélène GUEROULT, Gérard BIGOURDAN, Marie-Louise LASSALE, Georges MENCION, Yves FALVET Adjoints.  
Mesdames et Messieurs, André JIMENEZ, Pierre GURGUI, Christine KOHLER, Robert RIFFAUD, Françoise CHOPLAIN, Réjane THIBON-SAHONET, Augustin FERRER, Daniel AVAZERI, Jean Fred REILHAC, Conseillers municipaux.

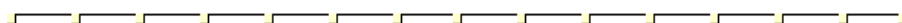
Etaient représentés : Monsieur Georges GUARDIA donne procuration à Monsieur Gérard BIGOURDAN  
Monsieur Vincenzo ROMANO donne procuration à Monsieur Yves FALVET  
Monsieur Kadi BEN ABDESLEM donne procuration à Madame Maria CABRERA

Absents non excusés : Madame Pascale ROCHELLE  
Monsieur Pierre Yves BONILLO  
Monsieur Larbi AIT BOUNOUR

Date de la convocation : le 10 janvier 2014

Secrétaire de séance : Madame Marie-Hélène GUEROULT

*Les conseillers présents étant en nombre suffisant pour délibérer valablement, Monsieur le Président a déclaré la séance ouverte.*



Avant d'aborder l'ordre du jour, le compte-rendu de la séance précédente est adopté à l'unanimité.

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée de la décision prise au titre de ses délégations :

Décision n° 6/2013 du 12 décembre 2013 : Reconduction du contrat de surveillance des bâtiments communaux pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2014 au 30 juin 2014 auprès de la Société ACR Sécurité sise à Bages.

### **1/- DÉSIGNATION DES DÉLÉGUÉS DE LA COMMUNE DE BAGES AU SYNDICAT MIXTE DES BASSINS VERSANTS DU RÉART, DE SES AFFLUENTS ET DE L'ÉTANG DE CANET-SAINT-NAZAIRE (SMBVR)**

Vu le Code Général des collectivités territoriales en ses articles L 5212-6, L 5212-9 et L. 5212-27,

Monsieur le Maire expose à l'assemblée:

- Que par arrêté préfectoral en date du 19 décembre 2013 n° 2013353-0011, Monsieur le Préfet des Pyrénées-Orientales a entériné la création du nouveau Syndicat Mixte des Bassins Versants du Réart, de ses affluents et de l'étang de Canet-Saint-Nazaire « SMBVR » à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2014, dont le siège est établi au 3 rue des Fenouillèdes, Parc d'activités Sud Roussillon à 66280 SALEILLES ;

- Que cette création entraîne la dissolution des syndicats existants : Syndicat mixte du bassin versant du Réart et du Syndicat mixte du bassin de l'Agouille de la Mar, et met fin au mandat des délégués siégeant dans les deux syndicats ;
- Qu'il convient de délibérer afin de désigner les nouveaux délégués au Syndicat mixte, soit, conformément aux statuts, **2 délégués titulaires et 1 délégué suppléant.**

Considérant que le Conseil Municipal doit procéder, au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages, à l'élection de deux délégués titulaires et un délégué suppléant au dit Syndicat.

Les résultats sont les suivants :

Nombre de votants : 19  
Bulletins nuls : 0  
Suffrages exprimés : 19  
Majorité absolue : 10

**Ont obtenu :**

Délégués titulaires :

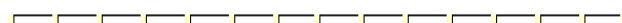
- Monsieur Serge SOUBIELLE 19 voix  
- Monsieur Gérard BIGOURDAN 19 voix

Délégué suppléant :

- Monsieur Georges MENCION 19 voix

En conséquence, Messieurs Serge SOUBIELLE et Gérard BIGOURDAN sont élus Délégués titulaires et Monsieur Georges MENCION est élu délégué suppléant pour représenter la Commune au Syndicat Mixte des Bassins Versants du Réart, de ses affluents et de l'étang de Canet-Saint-Nazaire.

La présente délibération sera transmise au dit Syndicat.



*L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 19 heures 30*

*Bages, le 22 janvier 2014  
Le Maire,*

**Serge SOUBIELLE**